

# CAT IMMOBILIER - DEPUIS 1969 -

## NOUVEAUX HONORAIRES A PARTIR DU 1 AVRIL 2017

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	TERRAIN A BATIR
0€ à 50 000€	10% (avec un minimum de 3000€)	10% (avec un minimum de 3000€)
50 001€ à 80 000€	10%	10%
80 001€ à 100 000€	8.5%	8.5%
100 001€ à 140 000€	7%	7%
140 001€ à 160 000€	6.5%	6.5%
160 001€ à 200 000€	6%	6%
200 001 et ...	5%	5%

**HONORAIRES DE L'AGENCE**

**VENTES (T.V.A INCLUSE)**

**RÉMUNÉRATION**

(% appliqué sur le montant de la transaction)

## ANCIENS HONORAIRES DE L'AGENCE

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS A BATIR	CESSION DE BAIL
DE 0€ à 90 000€	10%	10%	10%	10%
DE 90 001€ à 110 000€	9%	9%	9%	9%
DE 110 001€ à 120 000€	8%	8%	8%	8%
DE 120 001€ à 130 000€	7%	7%	7%	7%
DE 130 001€ à 150 000€	6.5%	6.5%	6.5%	6.5%
DE 150 001€ au-delà	6%	6%	6%	6%

## HONORAIRE DE LOCATION

Location (entremise et négociation) Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	5€ / m <sup>2</sup> * *Pour chacune des parties (bailleur/locataire)
Etat des lieux	2€ / m <sup>2</sup> * *Pour chacune des parties (bailleur/locataire)

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandant), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre.

Charge de la Rémunération : **LE VENDEUR**